



Cartographie OPJ, où en sommes-nous ?

Depuis l'arrêté du 1^{er} juillet 2021 venant cartographier la liste des postes d'officier de police judiciaire sur le territoire, pas ou peu d'informations malgré l'objectif cible de 22000 postes au 1^{er} janvier 2023

Aux interrogations d'UNITÉ SGP POLICE, la DRCPN nous répond :

- ➔ Publication dans les prochains jours d'un arrêté intégrant les modifications au 01/01/2022
➔ **SOIT 18707 POSTES CARTOGRAPHIÉS OPJ ET 555 NON CARTOGRAPHIÉS**
- ➔ Un second arrêté paraîtra par la suite afin de faire évoluer la cartographie avec prise en compte du mouvement profilé 2021-2
- ➔ Un troisième arrêté paraîtra en septembre pour prendre en compte le mouvement profilé 2022-1

Pour UNITÉ SGP POLICE, cette période transitoire n'est pas de nature à rassurer des enquêteurs en grandes difficultés et en mal de reconnaissance....

ET TOUJOURS LE MÊME MOT D'ORDRE :

« Au 1^{er} janvier 2023, PAS CARTOGRAPHIÉ ? ... PAS DE PRIME ? REDEVIENS APJ !!! »



CODE PÉNAL

CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

UNITÉS SGP POLICE

25/04/2022

On ne lâche rien !

FSMI-FO